

*La ministre de l'égalité des territoires
et du logement*

*La ministre l'écologie,
du développement durable et de l'énergie*

Paris, le

29 NOV. 2012

Nos réf : D12015045

Monsieur,

Un projet a été engagé pour regrouper dans un nouvel établissement public à caractère administratif onze services de nos deux ministères : les huit CETE (centre d'études techniques de l'équipement), le CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), le CETMEF (centre d'études techniques, maritimes et fluviales) et le SETRA (service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements). Ce nouvel établissement sera principalement chargé d'une mission d'expertise scientifique et technique en appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques portées par l'État et les collectivités territoriales dans les champs de nos deux ministères.

Vous avez été chargé, le 22 février dernier, de conduire les travaux de préfiguration nécessaires à la création de cet établissement public au 1er janvier 2013. Nous avons décidé de reporter cette date afin de permettre l'approfondissement des travaux préparatoires et une étroite association des personnels et de leurs représentants ainsi que des collectivités territoriales à leur réalisation.

Nous avons décidé de vous confirmer comme préfigurateur de ce nouvel établissement. La présente lettre définit les conditions dans lesquelles vous mènerez cette mission. L'objectif est désormais de créer le nouvel établissement dans les meilleurs délais et au plus tard au 1^{er} janvier 2014. Ce report doit permettre en particulier de poursuivre une concertation de qualité tout au long de la préfiguration, de préciser les missions du futur établissement et d'approfondir les principes de sa gouvernance – et notamment la place qui y sera faite aux collectivités locales – et les modalités de passation de commandes et d'accès à ses productions par les services de l'État et les collectivités territoriales.

Vous veillerez avec soin à respecter le cadre du protocole signé en janvier dernier par quatre organisations syndicales, et les avenants éventuels qui pourraient lui être apportés dans les prochaines semaines ; vos travaux s'inscriront également dans le

Monsieur LARROUTUROU
Conseil général de l'environnement
Et du développement durable
Tour Pascal B
92055 La Défense

cadre des dispositions du texte sur la vocation, les missions et les modalités d'action du nouvel organisme qui était joint à votre lettre de mission du 22 février 2012. L'échéancier et les principaux points d'étape des travaux de la préfiguration seront présentés au comité de suivi du protocole.

Cette réforme doit être menée avec l'exigence d'impliquer les personnels des onze services, qui sont au cœur du projet. Nous vous demandons de les associer à l'élaboration d'un projet collectif mobilisateur et ambitieux, bien articulé avec les autres organismes du réseau scientifique et technique (RST).

Vous mènerez l'ensemble des travaux qui permettront de définir en particulier les missions, les orientations stratégiques, la gouvernance, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. À cette fin :

Vous conduirez un travail de définition de l'identité de l'établissement et de préparation de son projet stratégique, en collaboration avec l'encadrement et les personnels des onze services, les directions d'administration centrale, et les collectivités territoriales. Vous veillerez par ce biais à conforter les compétences scientifiques et techniques nécessaires à nos ministères et aux collectivités territoriales et à assurer l'adhésion des personnels à une vision partagée des missions et des objectifs de l'établissement. Dans ces travaux, vous porterez une attention particulière à deux objectifs stratégiques essentiels portés par nos ministères : d'une part, la prise en compte dans l'ensemble des activités de l'établissement des enjeux et des perspectives du développement durable, et d'autre part le renforcement des activités menées en appui aux collectivités territoriales dont l'accès à une expertise de qualité est difficile, dans une optique d'égalité des territoires.

Vous serez étroitement associé aux travaux menés par la direction de la recherche et de l'innovation du commissariat général au développement durable (CGDD/DRI), le service du pilotage et de l'évolution des services (SG/SPES) et les autres services de l'administration centrale pour élaborer une première version des dispositions législatives sur lesquelles s'appuiera la création de l'établissement, afin que nos ministères puissent engager dès janvier 2013, en vous y associant, les échanges sur ce sujet avec les collectivités territoriales et avec les organisations syndicales. Ces dispositions prévoient notamment la participation de représentants des collectivités territoriales aux instances de gouvernance de l'établissement.

Vous engagerez également les analyses nécessaires afin de proposer d'ici à mars 2013 un schéma de l'organisation des relations de l'établissement avec les autres organismes du RST (notamment l'IFSTTAR), et plus largement du monde scientifique et technique, avec les services de l'État (administration centrale et services déconcentrés), et avec les collectivités territoriales.

Vous proposerez sur cette base, d'ici au mois d'avril 2013, un macro-organigramme de l'établissement, en particulier de ses fonctions centrales, de ses directions locales, de ses instances de gouvernance nationales ou locales qui, une fois approuvé, servira de cadre à la constitution de l'organigramme définitif. Vous serez vigilant, en particulier, à la bonne articulation des équipes des trois actuels services techniques centraux avec le reste de l'organisation, dans le respect de leurs spécificités. Vous proposerez dans les meilleurs délais, en lien étroit avec

CGDD/DRI, SG/SPES et les directions générales de nos ministères, les ajustements de périmètre nécessaires qui devront rester aussi limités que possible.

Vous mesurerez l'impact budgétaire et comptable de l'opération et préparerez le projet de budget 2014 du nouvel établissement pour le mois de mai 2013. Vous engagerez les réflexions nécessaires à l'établissement d'un budget pluriannuel du nouvel organisme. Les emplois et la masse salariale associés seront transférés à l'établissement à la date de sa création.

En lien avec CGDD/DRI et les entités concernées du secrétariat général, vous évaluerez très précisément les conséquences pour les personnels des choix qui seront faits, notamment en matière de localisation des unités, pour y apporter des réponses appropriées. Dans cette phase de préfiguration de l'établissement, vous éviterez toute suppression de site ou relocalisation (à l'exception des projets qui sont engagés concernant le regroupement des personnels des antennes du CETMEF à Aix-en-Provence et Nantes sur les sites des sièges du CETE Méditerranée et du CETE de l'Ouest), et vous veillerez à éviter toute mobilité imposée.

En lien avec la Délégation à l'action foncière et immobilière du secrétariat général (SG/DAFI), vous mènerez les études nécessaires pour l'implantation du siège de l'établissement public sur le site qui accueille aujourd'hui le siège du CETE de Lyon et plusieurs autres services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (ainsi que des équipes de l'IFSTTAR) à Bron, dans l'agglomération de Lyon. Les moyens nécessaires en 2013 pour préparer l'implantation du siège de l'établissement sur ce site seront identifiés dans le budget 2013 de nos ministères.

Vous organiserez une concertation étroite avec les collectivités territoriales au cours des travaux de préfiguration, selon des modalités que vous aurez définies en lien avec CGDD/DRI et SG/SPES.

En lien avec CGDD/DRI et les entités du secrétariat général, vous étudierez toute mesure transitoire (gestion des ressources humaines, affectation des agents, gestion comptable, etc.) nécessaire à la mise en place de l'établissement dans de bonnes conditions, et vous les inscrirez dans un calendrier de mise en œuvre.

Pour mener les travaux de préfiguration du nouvel établissement, vous serez placé sous l'autorité conjointe du secrétaire général, rattaché à nos deux ministères, et du commissaire général au développement durable. Vous dirigerez une équipe de préfiguration, appelée *mission de préfiguration et d'orientation scientifique et technique*, et vous associerez étroitement à vos travaux les directeurs des onze services. Vous proposerez des modalités d'organisation en mode « projet » permettant de structurer la démarche et de la rendre lisible à l'ensemble des partenaires.

Vous contribuerez à la coordination des onze services, dans le cadre des orientations précisées en annexe. Les directeurs des onze services, placés à cet effet sous votre autorité fonctionnelle, vous associeront à toute décision de nature à avoir un impact sur le déroulement de la préfiguration ou qui pourrait engager l'établissement après sa création. Ils devront aussi veiller, dans le cadre de vos directives, à l'association des personnels tout au long du processus.

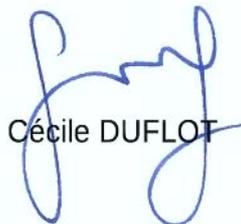
Vous serez le correspondant des directeurs de programmes concernés pour toute question relative aux budgets de fonctionnement et aux effectifs des onze services, et serez associé, en la matière, à la préparation de toute décision de nature à avoir un impact sur le déroulement de la préfiguration ou qui pourrait engager l'établissement après sa création.

Vous vous assurerez, tout au long de la démarche, d'un dialogue social de qualité et notamment de la consultation du comité de suivi du protocole et des différents comités techniques en vue de présenter l'avancée de la préparation du projet stratégique, l'organisation, le macro-organigramme et les règles de fonctionnement de l'établissement public.

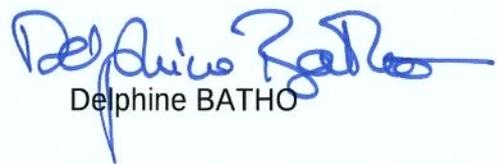
Vous serez appuyé tout au long de la préfiguration par CGDD/DRI et SG/SPES. Il vous appartiendra de travailler étroitement avec eux ainsi qu'avec la direction des ressources humaines et de faire appel, en tant que de besoin aux autres directions et services du secrétariat général pour mener à bien votre mission.

Un comité de pilotage, co-présidé par le commissaire général au développement durable et le secrétaire général, assurera le suivi de vos travaux. Il en fixera les principales étapes et les livrables qu'il en attend et il validera les options retenues.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Cécile DUFLOT



Delphine BATHO

Copie : Monsieur le secrétaire général
Monsieur le commissaire général au développement durable
Messieurs les directeurs généraux
Messieurs les directeurs des CETE, du CERTU, du CETMEF et du SETRA

Annexe

Cadre de travail pour la coordination des onze services au cours de la préfiguration

En lien avec la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) du commissariat général au développement durable, avec les directions et services du secrétariat général et avec les directions générales du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement – ainsi que les préfets de région concernés, pour les CETE, et la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement pour le CETE Île-de-France – la mission de préfiguration et d'orientation scientifique et technique, dirigée par le préfigurateur, participe à la coordination des activités des onze services qui seront regroupés dans le nouvel établissement public.

Jusqu'à la création du nouvel établissement public, le rôle du préfigurateur et de la mission de préfiguration et d'orientation scientifique et technique inclut notamment les aspects suivants :

1. En lien avec la DRI et avec les directions et services énumérés ci-dessus, et dans le cadre de travaux menés avec les directeurs des onze services, la mission de préfiguration et d'orientation scientifique et technique :
 - participe au pilotage stratégique des onze services, à la définition des orientations et de la programmation de leurs activités scientifiques et techniques, et s'assure de la cohérence de leurs objectifs ;
 - coordonne, en tant que de besoin, leurs activités, leur communication externe et interne, leurs relations avec chaque direction générale, et leurs partenariats avec les services et établissements publics dépendant des deux ministères ;
 - et veille à la qualité de leurs coopérations entre eux.
2. La mission de préfiguration et d'orientation scientifique et technique coordonne les relations des directions et des services du secrétariat général des deux ministères avec les onze services.

En lien avec la DRI et la direction des ressources humaines – ainsi qu'avec les préfets de région concernés, pour les CETE, et la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement pour le CETE Île-de-France – et dans le cadre de travaux menés avec les directeurs des onze services, la mission coordonne la gestion de leurs effectifs et la maîtrise de leur masse salariale, ainsi que la préparation des campagnes de recrutements et des cycles de mobilité ; elle tient à jour un tableau de suivi des effectifs et des postes vacants des onze services. Chargée de veiller à la cohérence des choix réalisés en matière de gestion des ressources humaines au sein des onze services, elle prépare des propositions d'arbitrage et les présente aux responsables chargés des décisions en la matière en administration centrale et dans les zones

de gouvernance des effectifs. La mission coordonne les travaux de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des onze services.

En lien avec les directeurs, la mission s'assure de la cohérence et de la qualité du dialogue social au sein des onze services.

La mission participe à l'élaboration des décisions d'attribution des budgets de fonctionnement des onze services et participe aux réunions de dialogue de gestion qui les concerne. Elle veille aux équilibres financiers et comptables des onze services, et coordonne leurs réflexions en matière d'investissement et de gestion patrimoniale.

3. En tant que de besoin, le préfigurateur représente le futur établissement public dans les réunions de réflexions stratégiques au sein des deux ministères ou avec d'autres départements ministériels, avec les collectivités territoriales et les associations de collectivités, et avec les organismes publics ou privés qui seront partenaires du nouvel établissement public.
4. Le préfigurateur est associé à la définition des objectifs annuels des directeurs des onze services, ainsi qu'à l'évaluation annuelle de leur action.

En cas de nomination d'un nouveau directeur de l'un des onze services, le préfigurateur étudie les candidatures recueillies et contribue – en lien avec la DRI et la délégation aux cadres dirigeants du secrétariat général, ainsi qu'avec les préfets de région concernés, pour les CETE, et la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement pour le CETE Île-de-France – à proposer au secrétaire général une ou plusieurs personnalités aptes à exercer cette fonction.

Le préfigurateur est consulté par les directeurs des onze services avant tout recrutement d'un de leurs collaborateurs directs.